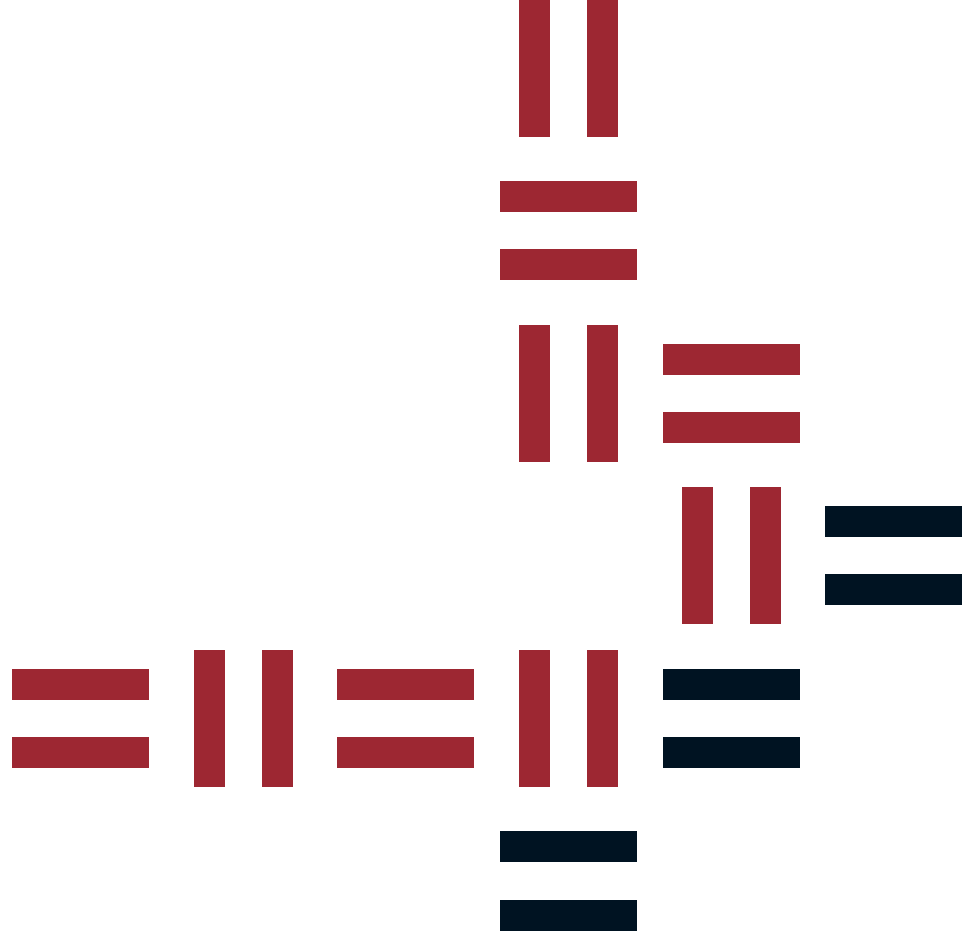


15 juin 2023

STOP AU PROJET D'ACCORD COMMERCIAL UE-MERCOSUR

Position de la Coalition belge «Stop UE-Mercosur»





Le 28 juin 2019, l'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) sont parvenus à un accord de principe sur le volet commercial de l'accord d'association UE-Mercosur. Les négociations sur les volets relatifs au dialogue politique et à la coopération se sont poursuivies. Mais le volet commercial n'était pas non plus complètement achevé: le chapitre institutionnel et les calendriers de libéralisation des investissements et des échanges de biens et de services n'avaient pas encore été finalisés ou publiés. Les textes provisoires et certaines annexes ont été publiés dans les semaines qui ont suivi la conclusion de l'accord de principe. Ils devaient encore être soumis à une révision juridique et traduits dans toutes les langues des États membres de l'UE. Ce travail n'a pas encore été achevé.

À la lecture des documents publiés, il apparaît clairement que l'actuel projet d'accord ne rencontre pas une série de balises essentielles en termes de développement durable et de respect des droits humains, sociaux et environnementaux. Malgré les nombreux signaux provenant de divers secteurs de la société belge et dans d'autres pays européens, la Commission européenne et les groupes de travail du Conseil qui accompagnent la négociation des accords commerciaux restent sourds à des années de critiques de la politique commerciale européenne et continuent à conclure des accords commerciaux qui privilégient les intérêts marchands

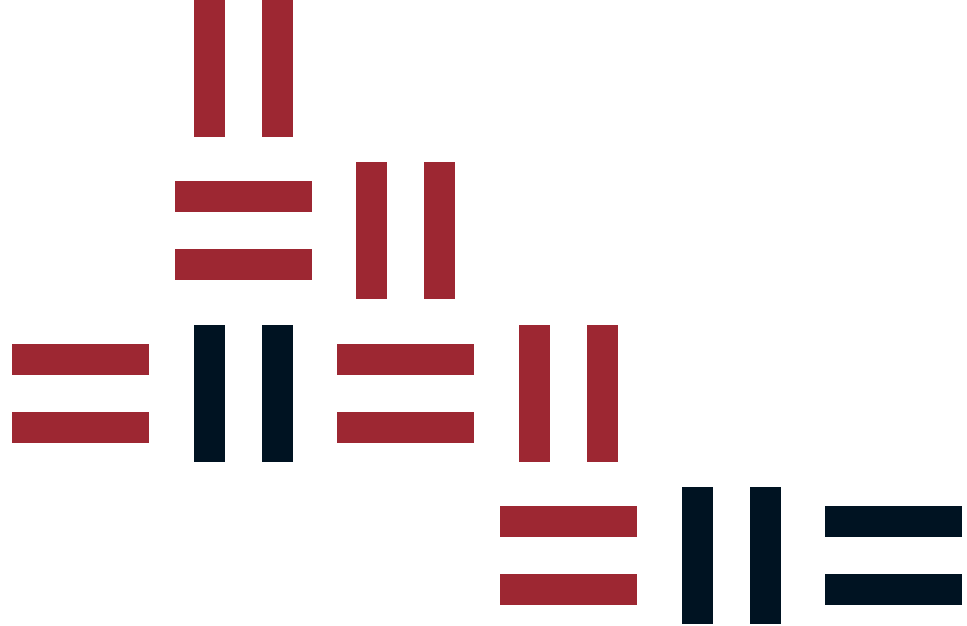
au détriment de la santé, des droits des populations et du travail ainsi que de la protection de l'environnement et du climat.

La Coalition belge Stop UE-Mercosur rejoint la position de coalitions similaires dans plusieurs États membres de l'UE et du Mercosur, ainsi qu'au niveau de l'UE. Comme l'ajout d'une simple «déclaration interprétative» ne semble résoudre, dans l'état actuel des informations, aucun des problèmes ci-dessous et que des ajustements plus fondamentaux pour renforcer les aspects liés au développement durable sont nécessaires, elle rejette le projet d'accord UE-Mercosur et appelle le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées ainsi que les parlementaires belges à s'opposer à cet accord que la Commission européenne entend leur soumettre. La Coalition reste également critique à l'égard de toute tentative de scission du volet commercial du reste de l'accord d'association. Une telle action limiterait le débat démocratique, en évitant la nécessité de ratification par les parlements nationaux, et serait contraire à la volonté des États membres telle qu'exprimée dans le mandat du Conseil de 2018¹.

Les organisations membres de la Coalition entendent étayer cette position, chacune dans leur champ d'action respectif.

¹ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8622-2018-INIT/en/pdf>

I. DÉFORESTATION, CLIMAT, BIODIVERSITÉ



Les pays du Mercosur comprennent la majeure partie de la **forêt amazonienne**, la plus grande forêt tropicale humide de la planète, source d'un stockage de carbone et d'une biodiversité inégalés, qui abrite des millions d'autochtones. La survie de la forêt tropicale amazonienne et de ses habitants est menacée par la déforestation et l'accaparement des terres en cours, favorisés par l'expansion de l'agrobusiness brésilien en vue de répondre à l'augmentation de la demande étrangère – en particulier chinoise – de soja et de bœuf. Le taux annuel de déforestation en Amazonie était estimé à 11 594 km² en 2022, selon les données officielles du Projet légal de surveillance par satellite de la déforestation en Amazonie (PRODES)².

Au cours des dernières décennies, l'Union européenne a elle aussi contribué à cette **déforestation** – qui s'étend également aux régions voisines telles que **le Cerrado et le Chaco** – par des importations européennes de soja, de viande bovine ainsi que de bois et de pâte à papier en provenance du Mercosur. Dans le même temps, ces importations se font au détriment de l'environnement et de la viabilité de l'agriculture familiale et paysanne en Europe comme en Amérique latine. Près de 60% des importations européennes à risque de déforestation concernent le soja, principalement cultivé dans les savanes comme le Cerrado³.

Ni l'accord UE-Mercosur, ni d'autres instruments additionnels à l'accord, ne mettent fin à cet impact sur la forêt amazonienne et le Cerrado. Le nouveau règlement européen

«zéro déforestation» se limite à protéger certains écosystèmes⁴ et laisse en dehors des produits (comme la volaille, le sucre, l'éthanol et les produits miniers) et des secteurs (finance et investissements) causant de la déforestation ou l'accaparement de terres et de sources d'eau. Ce règlement ne prévoit pas de mécanisme de sanction unique et obligatoire, mais se limite à déléguer aux États membres de l'UE la responsabilité de sanctionner les entreprises. De plus, la révision de la directive de l'Union européenne sur les énergies renouvelables (RED) n'atteint pas son objectif d'exclure le soja du paquet d'agrocarburants pour réduire l'empreinte carbone du transport européen, comme demandé par le Parlement européen⁵. Cela met à risque environ 56 000 ha de forêts qui pourraient être utilisés pour la production de carburant au lieu de nourriture⁶, avec notamment des effets sur le prix des aliments et du foncier.

La partie sur la lutte contre la déforestation dans le chapitre sur le développement durable (voir point 2) est particulièrement décevante. Elle ne comporte que des formulations très vagues et sans valeur contraignante.

Enfin, l'accord UE-Mercosur n'est **pas compatible avec les objectifs européens de lutte contre le changement climatique** et les engagements de l'Accord de Paris. Sa mise en œuvre entraînerait une hausse des importations et de la consommation des produits issus de la déforestation, augmentant ainsi de manière significative les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'UE.

² <https://www.gov.br/inpe/pt-br/assuntos/ultimas-noticias/a-taxa-consolidada-de-desmatamento-para-os-nove-estados-da-amazonia-legal-em-2022-foi-de-11-594-km2-1>.

³ <https://pure.iiasa.ac.at/id/eprint/14868/1/1.%20Report%20analysis%20of%20impact.pdf>.

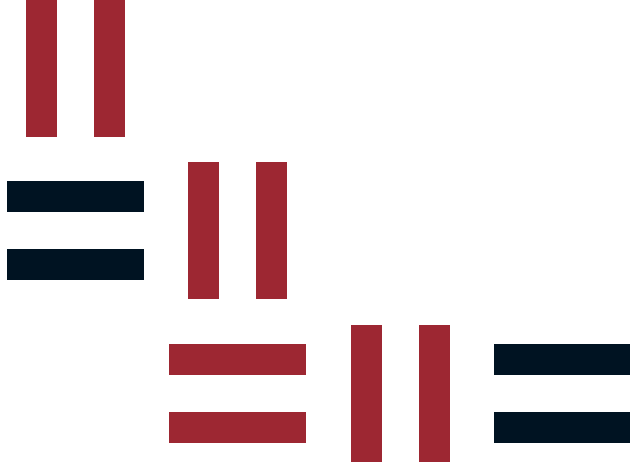
⁴ Selon les données présentées par le WWF, sans l'intégration des terres boisées, des prairies et des zones humides dans le règlement contre la déforestation importée, seulement 26% de la végétation du Cerrado sera couverte.

⁵ En septembre 2022, le Parlement européen a voté l'abaissement du seuil de changement indirect d'affectation des sols (ILUC) de 10% à 7,9%, juste assez pour que le soja, qui a un ILUC de 8%, soit progressivement éliminé en tant que matière première pour les biocarburants. Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022AP0317>.

⁶ https://www.transportenvironment.org/wp-content/uploads/2023/03/202303_palm_and_soy_deforestation_note-2.pdf.

II. CHAPITRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

**DROITS HUMAINS, TRAVAIL DÉCENT
ET CARACTÈRE SOCIALEMENT
JUSTE DE LA TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE/CLIMATIQUE**



Au Brésil, **les abus existants en matière de droits humains**, en ce compris vis-à-vis des peuples autochtones et des travailleuses et travailleurs dans l'agriculture et l'industrie, **se sont accrus sous la présidence de Jair Bolsonaro**.

Le Brésil comptabilise, entre 2012 et 2021, 342 assassinats de défenseurs et défenseuses de l'environnement et des droits humains. Cela représente près de 20% de ces décès au niveau mondial⁷.

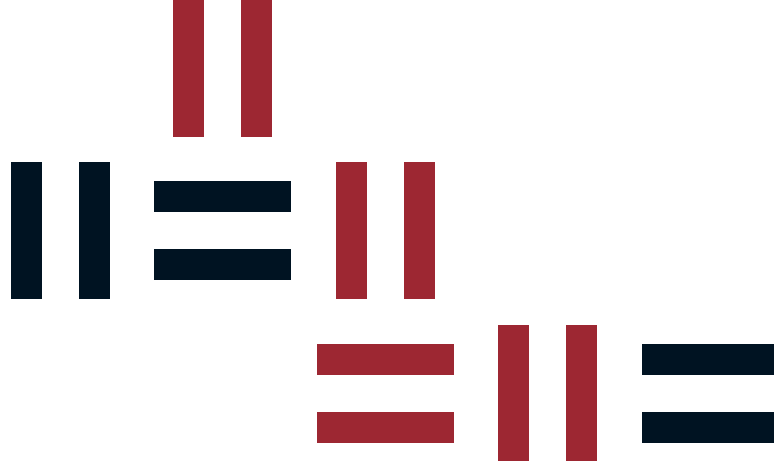
Faisant référence aux assassinats de syndicalistes, le Comité des Experts de l'OIT a exprimé ses plus vives inquiétudes quant au climat d'impunité et de violence empêchant la libre négociation collective au Brésil.

Des nouvelles lois pour la criminalisation des mouvements sociaux et paysans sont actuellement en discussion au Parlement fédéral et dans plusieurs États fédéraux. Au cours des derniers mois, les affrontements entre la police locale, contrôlée par les gouverneurs d'État, majoritairement favorables aux grands propriétaires terriens, et la violence contre les mouvements paysans ont augmenté de manière systématique dans plusieurs États du pays. En 2022, 123 personnes ont été victimes de tentatives de meurtre. Un chiffre en hausse de 272,72% par rapport aux 33 enregistrés en 2021 (38% des personnes assassinées étaient autochtones)⁸. En outre, **il reste à voir si le président Lula, réélu en 2022, sera en mesure d'améliorer profondément la situation** au Brésil, étant donné qu'il ne dispose pas d'une majorité au Parlement fédéral et que plusieurs États fédéraux sont toujours aux mains des partisans de Bolsonaro, qui continuent de perpétrer des violences à l'encontre des opposants et des populations autochtones.

Depuis 2019, le Brésil fait partie de la **liste des dix pays les plus mauvais au monde en termes de respect des droits du travail** selon l'Indice mondial des droits du travail de la Confédération Syndicale Internationale. Il n'a en effet pas ratifié une série de normes fondamentales de l'OIT (les Conventions n°87 sur la liberté syndicale, n°187 sur la sécurité et santé au travail et le Protocole n°29 sur le travail forcé), pas plus qu'une série de conventions dans l'agriculture (tel que la Convention de gouvernance n°129 sur l'inspection du travail dans ce secteur). Et il ne respecte pas non plus les normes qu'il a ratifiées.

Ainsi, depuis de nombreuses années et encore dans son dernier Rapport 2023, le Comité des Experts de l'OIT note tout d'abord que le **travail forcé** pose des problèmes majeurs dans le secteur agricole (dominé par les latifundia et les grandes exploitations ndlr) mais qu'il est aussi en augmentation en milieu urbain. Il met en évidence que les mesures prises par le Brésil sont insuffisantes en ce qui concerne l'identification des victimes, l'assistance, la réhabilitation et les réparations dont elles devraient bénéficier ainsi que la pénalisation des employeurs contrevenants. Il met ensuite en évidence que les mesures prises par le Brésil sont insuffisantes pour mettre fin au **travail des enfants** (en ce compris dangereux!) dans les entreprises familiales, en tant que travailleurs domestiques ou de manière générale causé par l'informalité de l'économie. Il met enfin en évidence l'insuffisance des moyens financiers et humains des services d'inspection pour traiter efficacement de ces deux problèmes.

La Convention n°169 sur les populations indigènes n'est également pas respectée (voir ci-dessous point 3).



C'est pourtant dans ce contexte qui n'est pas nouveau que l'Union européenne a décidé, en 2019, de conclure les négociations qui duraient depuis près de 20 ans et de procéder à une signature et à une ratification rapide.

Comme tout accord de commerce, l'accord UE-Mercosur fera **des secteurs perdants et des secteurs gagnants**. Parmi ces derniers figurent le secteur agro-alimentaire brésilien et des secteurs industriels européens.

En l'absence de clauses de développement durable réellement efficaces en faveur du respect des normes de l'OIT, l'accord fait de la relation commerciale entre les pays européens et du Mercosur un cadre défavorable à des mesures :

- d'accompagnement social dans les secteurs perdants (notamment en ce qui concerne les menaces sur des milliers d'emplois suite aux risques de perturbation de la chaîne de production intra-Mercosur en raison de cet accord),
- de répartition des richesses à partir de/dans les secteurs gagnants (plus particulièrement en faveur des travailleuses et travailleurs agricoles de toute la zone Mercosur).

En effet, malgré les nombreuses protestations, le **chapitre sur le développement durable** de l'accord UE-Mercosur est resté faible et dépourvu d'un mécanisme contraignant assorti de sanctions pour le faire respecter, ce qui rend, dans

les faits, facultative une mise en application des engagements déjà très faibles.

Ce chapitre n'exige ni la ratification des normes fondamentales du travail ni ne parvient à imposer, en l'absence de mécanisme de sanction, leur respect en droit et en pratique.

Les dispositions du chapitre ne prévoient pas non plus la possibilité de recourir à des sanctions en cas de non-respect des obligations qui découlent des différents accords et conventions environnementales, relatives au climat (Accord de Paris), à la biodiversité et à la déforestation.

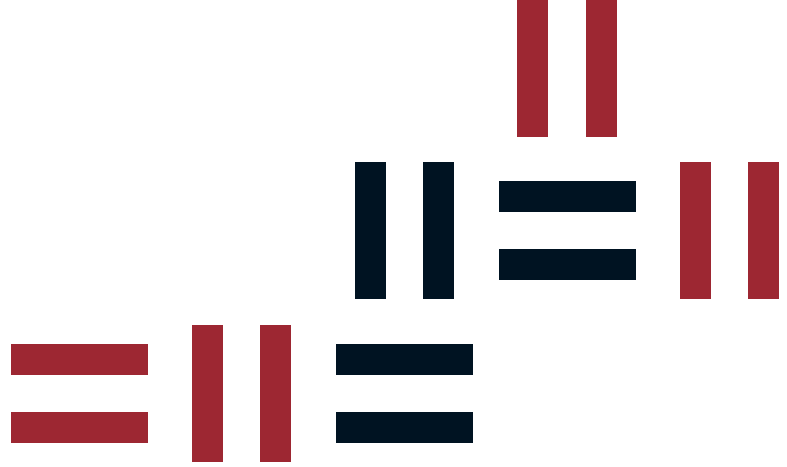
De plus, **la déclaration supplémentaire semble, dans l'état actuel des informations, se limiter à la déforestation et de toute façon ne pas conférer de force exécutoire au chapitre sur le commerce et le développement durable**.

Ce faisant, l'Union européenne a une fois de plus démontré de manière flagrante que son agenda commercial ne sert que très peu la préservation des droits humains et la protection de l'environnement ainsi que des travailleurs et travailleuses, ne crée pas de *level playing field* social/écologique et ne lutte pas efficacement contre les pratiques de dumping. La Commission ne met clairement pas ses démarches commerciales **en adéquation avec sa communication sur le renforcement des aspects de durabilité dans les accords commerciaux de l'Union européenne**⁹.

⁷ <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/decade-defiance/>.

⁸ <https://www.cptnacional.org.br/downloads?task=download.send&id=14286&catid=95&m=0>.

⁹ Voir Plateforme Commerce juste et durable, Position politique sur le renforcement des dispositions relatives au développement durable dans les accords commerciaux de l'UE, 24 mars 2023.



Enfin, entre la conclusion du volet commercial de l'accord en 2019 et aujourd'hui, l'objectif de réindustrialisation et d'emploi vert européen/belge a encore gagné en pertinence. L'impact de l'accord UE-Mercosur sur la position globale de l'industrie européenne pour remplir cet objectif devrait être une priorité des autorités, en tenant compte du fait que :

- l'industrie européenne doit faire face à un contexte caractérisé par l'IRA aux États-Unis ;
- des réglementations environnementales européennes (par exemple sur le méthane) font craindre des délocalisations et des pertes d'emplois, ce qui pourrait justifier également la mise en œuvre de clauses miroirs en vue d'une concurrence loyale, selon la même logique que celles demandées pour les exploitants agricoles (voir point 3) ;

- d'importants doutes subsistent quant à l'efficacité de plusieurs instruments européens (GDIP¹⁰, CBAM¹¹, NZIA¹²) en vue de développer une chaîne de valeur verte propre à l'UE (sachant, par exemple, que le Brésil bénéficie d'un avantage comparatif non négligeable en matière de production d'acier vert dans des installations DRI) et ses secteurs exportateurs verts ;

- la diversification et la sécurité de l'approvisionnement en matières énergétiques vertes sont cruciales pour la transition écologique ;

- des aspects liés à la durabilité et à la justice sociale parmi lesquels figurent en particulier ceux liés au respect du droit à la négociation collective en vue de la protection des conditions de travail des ouvrières et ouvriers dans les industries extractives.

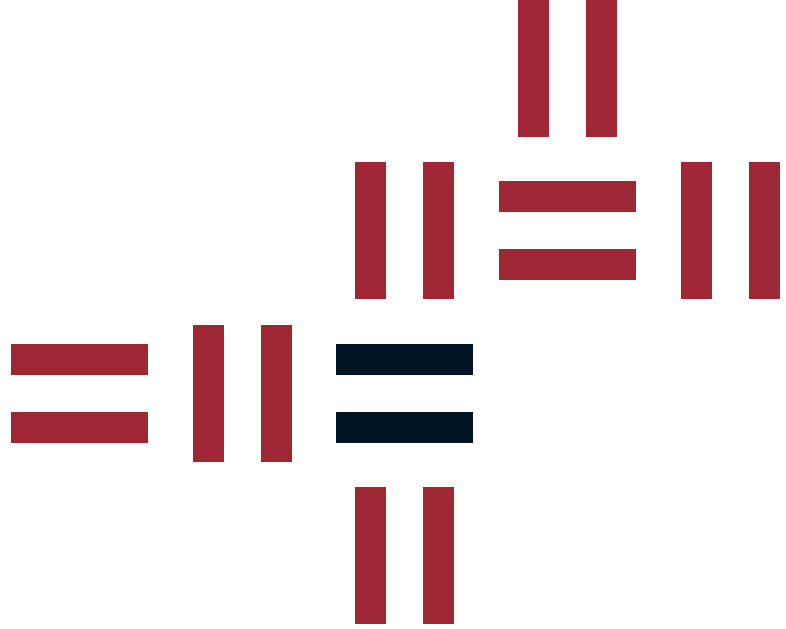
/ ¹⁰ Green Deal Industrial Plan.

/ ¹¹ Carbon Border Adjustment Mechanism.

/ ¹² Net Zero Industry Act.

III. UN MODE DE PRODUCTION AGRICOLE TOXIQUE

**POUR LA NATURE, LE CLIMAT,
LES POPULATIONS AUTOCHTONES
ET LA SANTÉ**



Les aspects écologiques mais aussi relatifs aux populations autochtones figurent évidemment aussi parmi les aspects de durabilité.

L'augmentation des importations vers l'Europe de produits agricoles en provenance du Mercosur conduit à une **mise en concurrence de l'agriculture familiale avec un modèle agro-industriel**. L'augmentation des importations de viande bovine et de sucre en provenance de la région ne feront que renforcer la pression existante sur les terres et sur les prix. Dans le même temps, ces importations accrues érodent encore plus notre environnement et la viabilité de l'agriculture européenne. Cela profitera au modèle agro-industriel dont les impacts négatifs seront amplifiés dans les pays du Mercosur.

Selon la Commission Pastorale de la Terre (CPT), les conflits fonciers au Brésil ont augmenté de 16,7% (1.572 cas) en 2022, affectant 181.304 familles. Ils sont principalement causés par l'expansion de l'agro-industrie et des monocultures, l'élevage de bétail ainsi que l'industrie minière et de l'énergie. Les peuples autochtones (28%) et les communautés paysannes (19%) sont les plus touchés, avec pour conséquence l'expropriation des peuples autochtones et la diminution du nombre de campements paysans¹³.

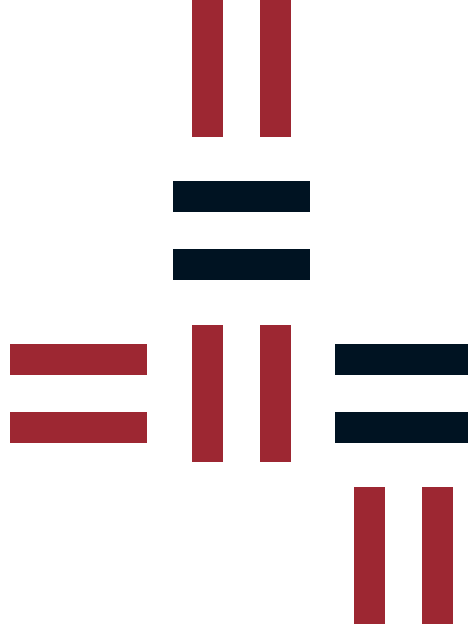
Traitant du respect de la Convention n°169 de l'OIT sur les populations indigènes (pourtant ratifiée par le Brésil), le Rapport 2023 du Comité des Experts de l'OIT met en évidence l'insuffisance des mesures prises par le Brésil pour protéger la vie, l'intégrité physique et psychologique de ces populations, ce qui crée un climat de violence dans lequel il leur est impossible de défendre leurs intérêts. Récemment, le Congrès fédéral a voté en faveur d'une loi (PL 490/2007,

Marco temporal) qui limite la possibilité de revendication des terres par des groupes autochtones.

L'accord commercial UE-Mercosur, comme d'autres accords du même type, **privilégie le commerce aux dépens de la souveraineté alimentaire des peuples**. Au Brésil, l'agriculture familiale nourrit 70% de la population mais, vu la politique agricole du « tout à l'exportation », 33 millions de personnes souffrent de la faim. Poursuivre dans cette logique conduit, à terme, à la disparition des fermes familiales, en Amérique latine comme en Europe.

Comme indiqué au point 2, l'inclusion de clauses sociales renforcées permettrait au moins de créer un cadre plus favorable à des mesures d'accompagnement social.

Avec la libéralisation des échanges, **l'accord met en concurrence l'agriculture européenne avec des productions ne respectant pas les normes strictes imposées à nos agriculteurs et agricultrices**. Un tel accord serait donc en opposition avec la stratégie De la Ferme à la Fourchette et la nouvelle Politique Agricole Commune entrée en vigueur en 2023. Des politiques qui visent par exemple une réduction de l'utilisation des pesticides ou le développement de systèmes d'élevage à faible impact environnemental. En cas de signature de l'accord UE-Mercosur, les agriculteurs et agricultrices se retrouveraient ainsi soumis à deux injonctions contradictoires : respecter des standards de production plus élevés, tout en étant concurrentiel avec des productions encadrées par des normes plus laxistes. Une situation fatale, en particulier celles et ceux engagés dans une agriculture durable. Il s'agit d'une concurrence déloyale qui entraînera inévitablement une pression à la baisse sur des prix déjà trop bas (notamment dans la filière de la viande



bovine). Etant donné que l'UE est déjà un exportateur net de viande bovine, la question de la nécessité d'importer davantage (avec les conséquences pour l'environnement et le climat) devrait être soulevée.

L'inclusion de clauses miroirs permettrait au moins d'appliquer aux produits importés les mêmes standards de production que dans l'UE. L'agro-industrie brésilienne et l'agriculture européenne seront ainsi assujetties au respect des mêmes mesures environnementales, sanitaires et du bien-être animal.

Le modèle **agro-industriel** des pays du Mercosur repose sur **l'utilisation massive d'OGM, d'engrais chimiques, d'antibiotiques et de pesticides**, y compris des pesticides qui ne sont pas autorisés dans l'UE, mais qui y sont tout de même produits pour l'exportation ou qui sont fabriqués illégalement sur place¹⁴. Entre 2018 et 2019, l'UE a exporté vers le Mercosur près de 7 millions de kilos de pesticides dont l'utilisation est interdite sur le territoire de l'union européenne¹⁵. Cependant, dans sa Stratégie en matière de produits chimiques¹⁶, la Commission européenne s'est engagée à « veiller à ce que les produits chimiques dangereux interdits dans l'UE ne soient pas produits pour être exportés ». Bien évidemment, cette interdiction doit être accompagnée d'efforts en vue d'une interdiction de fabrication/exporta-

tion de ces produits à l'échelon international (pour assurer un *level playing field* global).

Depuis 2013, la Belgique a exporté en moyenne 6 200 tonnes de pesticides interdits par an. Elle est le premier exportateur européen de néonicotinoïdes interdits, des pesticides extrêmement toxiques pour les abeilles et la biodiversité¹⁷. Un récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) précise que les dérogations accordées à l'interdiction des néonicotinoïdes sont illégales.

L'utilisation de ces produits a un impact très négatif sur l'environnement et sur les populations locales, qui pratiquent généralement une agriculture plus durable, comme les systèmes agroforestiers. En 2022, 6.831 familles brésiennes ont été touchées par la contamination d'agro-toxines, soit 86% de plus qu'en 2021 et le plus grand nombre enregistré depuis 2010¹⁸. De plus, l'accord réduirait les contrôles aux frontières sur les importations en Europe pour faciliter le commerce et diminuer les coûts commerciaux, réduisant ainsi la possibilité de détection et de remédiation. L'accord commercial contient une référence au principe de précaution comme base des règlements sur les mesures de sécurité alimentaire, mais cette référence est incluse dans le chapitre non exécutoire sur le développement durable et n'entraîne dès lors aucune obligation.

¹³ <https://www.cptnacional.org.br/downlods?task=download.send&id=14288&catid=95&m=0>.

¹⁴ <https://www.cptnacional.org.br/downlods?task=download.send&id=14288&catid=95&m=0>.

¹⁵ Bombardi L. (2021): <https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:5587d57e-d34a-4618-95a2-c291d30d47ab#pageNum=3>

¹⁶ COM(2020) 667 final: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2020%3A667%3AFIN#:~:text=Conformément%20au%20pacte%20vert%20pour,écologique%20et%20numérique%20-%2C%20tout%20en.>

¹⁷ https://stop-pesticides.be/wp-content/uploads/2023/02/Brochure-pesticides_FR_WEB.pdf.

¹⁸ <https://www.cptnacional.org.br/downlods?task=download.send&id=14288&catid=95&m=0>.

CNCD-11.11.11

quai du Commerce 9
1000 Bruxelles
www.cncd.be

Sophie Wintgens

Chargée de recherches
sur le Commerce juste et durable
sophie.wintgens@cncd.be
+32 2 613 30 35
Twitter : @WintgensSophie
publications@cncd.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Belgique

partenaire du développement

Une position portée
par les membres de la Coalition belge
« Stop UE-Mercosur » :



ENTRAIDE &
FRATERNITE



WERVEL
beweging voor
gezonde landbouw



CGSLB
ACLVB



BOERENFORUM



ABVV-FGTB
Ensemble, on est plus forts
Samen sterk



GREENPEACE



SOLSOC



MAP
www.map.be



ACV



FUGEA
VITO-LIA AGRICOLAIRE COUNSEL



Strength in numbers



CNCD
11.11.11



IACSC
iacsc.be



Flemish Milk Board



MIG
Milcherzeuger Interessengemeinschaft



Broederlijk Delen
TOT IEDEREEN MEE IS



OXFAM



WSM
We Social Movements



FOS



MOC
MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN